

DEMANDE DE TITRE DE PARTICIPATION 2023

CRÉATION **DUPLICATA**

CODE TP

TARIF TP €

Nom

Prénom

Sexe M F

CODE A.S.

N° DE TP

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

E-mail

Adresse

Code postal Localité de résidence

N° de permis de conduire

délivré le à

Je soussigné(e)

Nom Prénom

Cocher la case correspondante **En tant que demandeur majeur**
 En tant que titulaire de l'autorité parentale de l'enfant mineur :

Nom Prénom

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur cet imprimé.
 Je reconnais avoir été informé(e) qu'il est de mon intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes pour couvrir les dommages corporels auxquels la pratique du sport automobile peut m'exposer. Je reconnais également avoir été informé(e) par la FFSA de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés dans le cas où je serais victime de violences sexuelles, physiques et psychologiques.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire des notices d'informations, référencées « Notice d'informations licenciés FFSA 2023 », faisant partie intégrante du formulaire de licence. J'ai compris que la souscription de la licence FFSA me permettrait de disposer d'une couverture de base pour les dommages corporels et que j'ai la possibilité de souscrire des garanties complémentaires.
EN FOI DE QUOI, JE DÉCIDE DE (cocher obligatoirement une case) :

Souscrire à la garantie complémentaire facultative EXECUTIVE (149 €)

La souscription de l'option EXECUTIVE vous permet de DOUBLER LES CAPITAUX versés en cas de décès ou invalidité, soit : jusqu'à 100 000 € en cas de décès (hors majoration), jusqu'à 1 500 000 € en cas d'invalidité.

Souscrire à la garantie complémentaire facultative PACK PREMIUM (199 €)

Ce pack optionnel complet améliore la formule EXECUTIVE pour vous offrir une couverture optimale. En plus du DOUBLEMENT DES CAPITAUX :
 + un montant forfaitaire de 1 000 € est prévu en cas de FRACTURE OU BRÛLURE.
 + REMBOURSEMENT DE LA LICENCE, en cas d'accident, mutation ou chômage au prorata temporis et dans la limite de 1 000 € en cas d'incapacité à pratiquer le sport automobile.

Ne pas souscrire à ces garanties complémentaires.

le à

Signature du demandeur ou
 du titulaire de l'autorité parentale

ASA des ARDENNES
 59, rue de la Roche
 08330 VIRGINE AUX BOIS
 Email: asa@ardennes-sportifs.com
 Cacher de l'association sportive

J'accepte de recevoir des offres commerciales pour des produits ou services liés à ma pratique sportive de la part de la FFSA ou de ses partenaires.

J'autorise la FFSA à expolier toutes photos ou films pris dans le cadre des activités fédérales, sur tous supports et notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles.
 Cette autorisation est consentie pour le territoire français et pour une durée de 10 ans à compter de la captation de mon image.

J'accepte la charte de protection et utilisation des données personnelles (voir charte page suivante).

INFORMATIONS SUR VOTRE TITRE DE PARTICIPATION 2023

- Il permet à toute personne physique non licenciée, de prendre part à une compétition inscrite au calendrier de la FFSa, en fonction du niveau du titre de participation, dans certaines disciplines, de pratiquer l'entraînement à la journée ou de participer, à l'année, aux cours dispensés dans le cadre d'une Ecole Française de Karting reconnue par la FFSa.
- Le titre de participation EFFK est valable du 1er septembre de l'année au 31 août de l'année suivante.
- La réception du titre de participation par son titulaire vaut engagement de se soumettre au respect des règles de la FFSa et aux règles de sécurité, ainsi qu'à l'autorité disciplinaire de la FFSa. Ne permet pas la participation aux finales de Coupe de France.

DEMANDE

Les titres de participation sont délivrés soit directement par la FFSa, soit pour le compte de la FFSa via les associations sportives affiliées.

Pour les titres de participation Compétition 2 possibilités sont proposées pour leur souscription :

- Toute demande de titre de participation compétition peut être réalisée via le site licences.ffsa.org. Ces titres de participation sont ensuite soumis à la validation de l'association sportive affiliée organisatrice de la compétition.
- Toute demande de titre de participation compétition peut être réalisée via un formulaire imprimé prévu à cet effet et accompagné de toute pièce se rapportant à la demande. Les imprimés sont disponibles auprès des associations sportives. Les associations sportives sont chargées du traitement des demandes de titres de participation. Toute demande de titre de participation doit être faite auprès de l'association sportive organisatrice au plus tard le jour de la compétition.

Pour les titres de participation Entraînement et roulage libre :

- Annuel National Ecole Française de Karting (TPANEFK),
 - National Entraînement Journée Karting (TPNEJK),
 - National Entraînement Journée Auto (TPNEJA),
 - National Entraînement Journée Auto F4 (TPNEJAF4)
 - Roulage Libre (TPRL)
- Toute demande doit être réalisée via le site licences.ffsa.org. Ces titres de participation pourront être validés par une structure affiliée à la FFSa quelles qu'elles soient sauf pour les titres de participation annuels Ecole Française de Karting qui doivent être validés par l'association sportive rattachée à l'Ecole Française de Karting.

REFUS DE TITRE DE PARTICIPATION

La FFSa peut refuser la délivrance d'un titre de participation à tout demandeur qui ne remplirait pas les conditions requises, qui souscrirait un objet contraire à ceux de la FFSa, qui aurait refusé d'appliquer des décisions de la FFSa ou qui, par ses propos, ses actes ou ses écrits, aurait porté un préjudice moral ou matériel à la FFSa, à ses membres ou à ses dirigeants. NB : Un licencié suspendu de toute licence ne pourra prétendre à un titre de participation.

EXAMEN MÉDICAL

Toute demande de titre de participation compétition et Ecole Française de Karting devra être accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile ou karting.

ASSURANCE

Tout titulaire d'un titre de participation bénéficie d'une couverture d'assurance « Individuelle Accident » souscrite par la FFSa auprès de la compagnie d'assurance Allianz par l'intermédiaire du cabinet WTW.
Il peut en outre souscrire des garanties individuelles complémentaires (fracture/brûlures, remboursement licence, décès et invalidité permanente accidentels et/ou indemnité journalière accidentelle) en plus des garanties de base (voir notice ci-après).

INTERNET : FFSa.ORG - LICENCE FFSa.ORG - FFSa.TV

Vous pouvez obtenir des informations FFSa 24 heures sur 24 (n° de licence, calendrier et classement des épreuves, suivi des épreuves en direct, etc...). Toute l'actualité du sport automobile en vidéo.
Inscrivez-vous au Club FFSa et bénéficiez de services exclusifs : newsletter, petites annonces gratuites, jeux-concours...

INTERNET www.ffsa.org - www.ffsatv
Informations 24h/24h (n° de licence, calendrier et classement des épreuves, suivi des épreuves en direct, etc.).
Toute l'actualité du sport automobile en vidéo.
Découvrez de nombreuses offres et réductions, grâce à votre licence, en vous connectant sur www.ffsa.org.

CODE	TITRE DE PARTICIPATION	TARIF
NATIONAL		
TPNR	National Régularité	72 €
TPNRRO	National Régularité sur Route Ouverte	35 €
TPNRM	National Régularité Montagne	51 €
TPNM	National Montagne	69 €
TPNG	National Circuit	161 €
TPNVHCC	National VHC Circuit	139 €
TPNDR	National Drift	42 €
TPNCCCK	National Course Clubs Karting	44 €
TPNCETT	National Coéquipier Endurance TT	44 €
TPNKL	National Karting Loisir	10 €
TPNTE(E)	National Terre	120 €
RÉGIONAL		
TPRS	Régional Slalom	45 €
TPRM	Régional Montagne	56 €
TPRRU	Régional Epreuve d'Accélération	45 €
TPRT 4X4	Régional Trial 4X4	45 €
TPRT	Régional Trial	45 €
TPRR	Régional Régularité	45 €
TPRC	Régional Circuit	65 €
TPRCLUB	Régional Club	45 €
TPRME	Régional Manifestations Educatives	10 €
ENTRAÎNEMENT		
TPNEJK	National Entraînement Journée Karting	33 €
TPNEJA	National Entraînement Journée Auto	33 €
TPNEJAF4	National Entraînement Journée Auto F4	33 €
TPRL	National Roulage Libre	21 €
ANNUEL		
TPANEFK	Annuel National Ecole Française de Karting	33 €
E-SPORT		
TPES	E-Sport	5 €